

Commission d'évaluation : Réalisation du 9/11/2017

La Villa des Pins Antibes



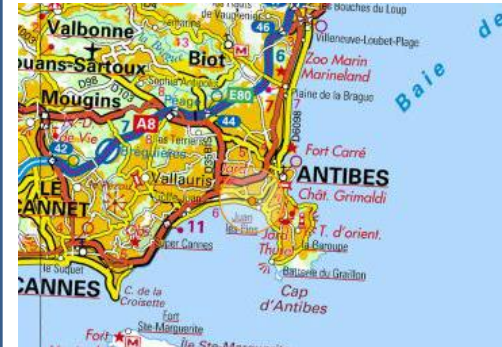
Maître d'Ouvrage	Architecte	BE Technique
SACEMA	P F MATTIO	STRADA Ingénierie AB SUD Ingenierie

Contexte

Exposé du contexte et objectifs des différents partenaires à l'opération :

La CASA a confié dans le cadre des objectifs décrits dans son PLH et pour répondre aux besoins de son territoire, à la **SACEMA la réalisation d'une Résidence sociale de 10 logements permettant d'accueillir des ménages en grande difficulté d'accès au logement dont la gestion serait confiée à l'association API Provence.**

Ce site bénéficie d'une situation favorable proche du centre-ville avec des accès facilités aux transports en commun, aux commerces de proximités et aux services publics..



La résidence sociale

La résidence sociale est un logement temporaire meublé répondant aux besoins des personnes qui cumulent des difficultés économiques et sociales pour accéder au logement ordinaire.

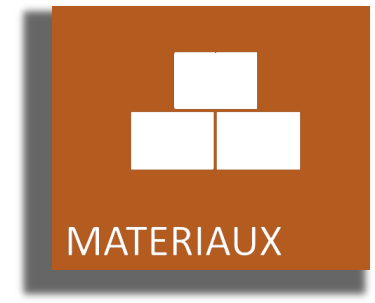
Le contrat d'occupation en résidence sociale est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tacitement avec en généralement un terme de 18 mois maximum.

Les résidences sociales constituent pour leurs résidents un véritable domicile où ils bénéficient de garanties proches des régimes locatifs de droit commun, notamment l'obligation d'un contrat écrit, la délivrance de quittances et le bénéfice de l'aide personnalisée au logement.

Un gestionnaire assure la gestion locative et sociale de cette résidence, API Provence.

Son rôle est d'assurer l'accueil des résidents, de garantir le bon fonctionnement de la résidence, de leur transmettre les informations concernant la manière de vivre dans le logement en fonction des équipements installés et de favoriser une vie collective harmonieuse...

Enjeux Durables du projet



Contexte

Un passage en commission BDM en septembre 2014

Version V3.1

3 consultations lancées pour trouver les entreprises de septembre 2014 à janvier 2015

OS lancé en juillet 2015

Défaillances des entreprises en cours de chantier:

- **Plombier (avril 2016)**
- **Mandataire du lot principal gros œuvre étendu, reprise par son cotraitant (23 décembre 2016)**

PC modificatif dû au problème phytosanitaire des pins (annulation de la conservation des 3 pins et replantation) (juillet 2016)

Rachat emplacement réservé par la commune

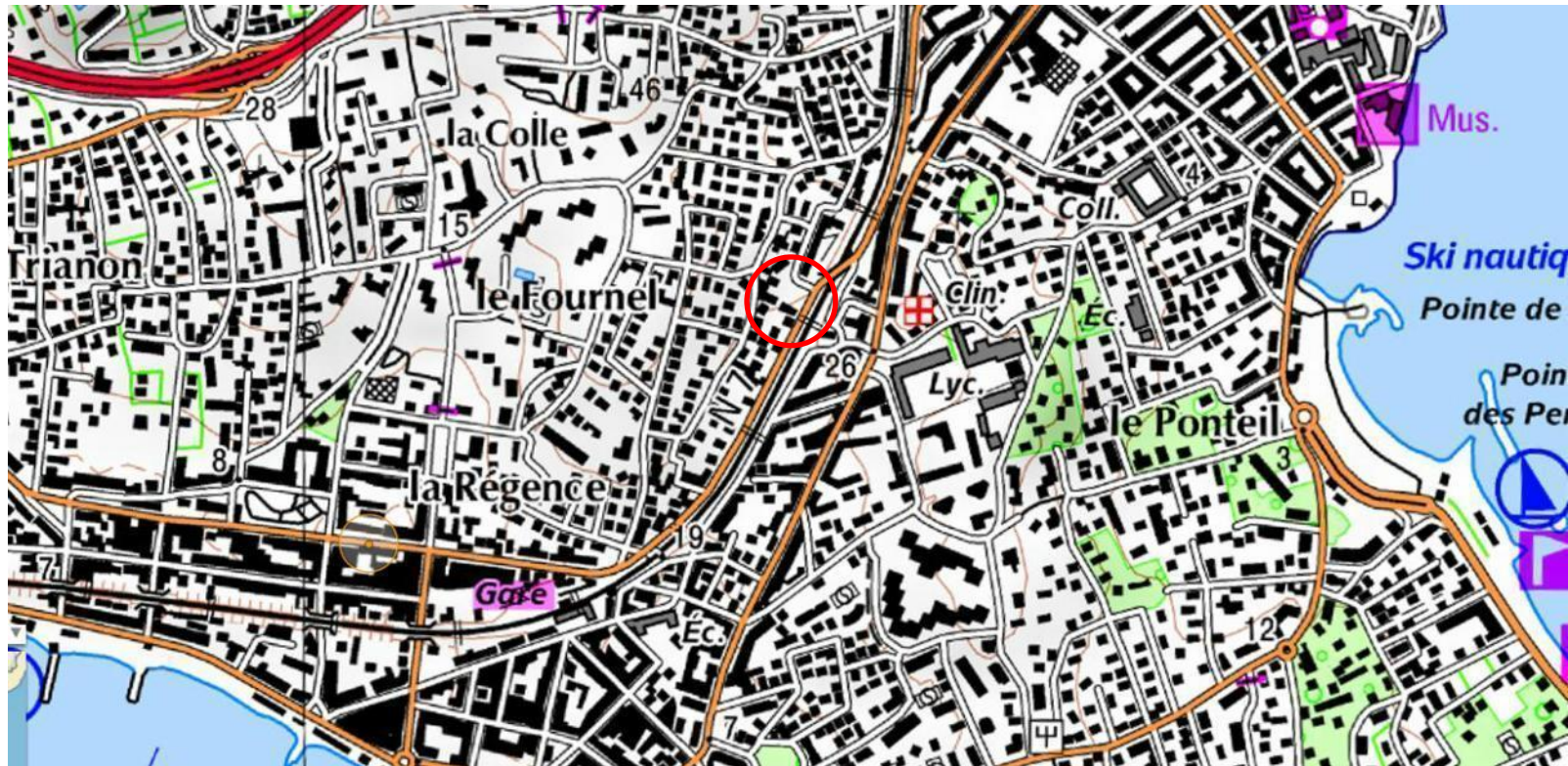
Le projet dans son territoire

Vues satellite



20 avenue du Grand Pin, 06 160 Antibes

Le terrain et son voisinage



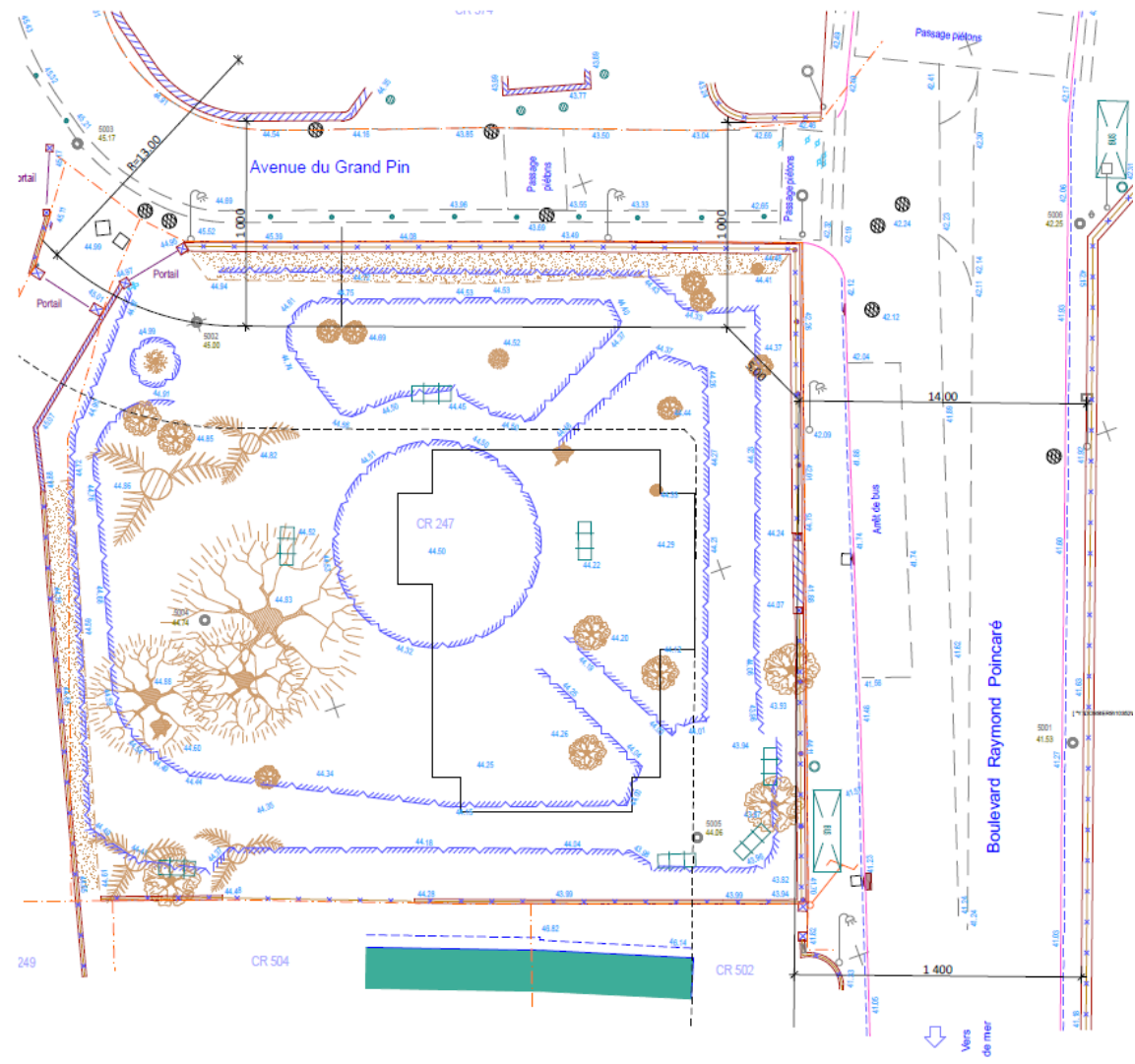
Le terrain et son voisinage



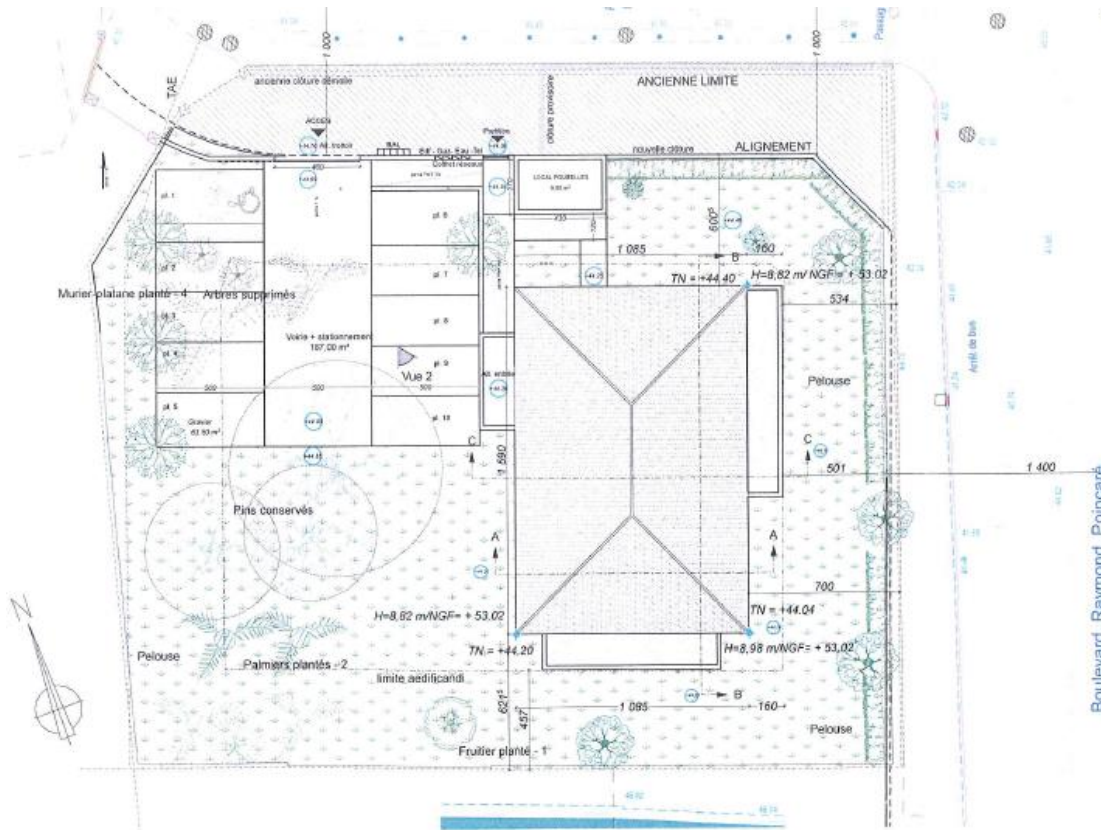
Le terrain et son voisinage



Plan Géomètre



Le Projet : Plan Masse



Le projet comprend:

- 6 T1
- 3 T2
- 1 T3

Pour une surface de terrain de:
1 138 m²

Et une surface habitable de :
372 m²

Choix des concepteurs de
maintenir au maximum les
espaces verts existant sur le site

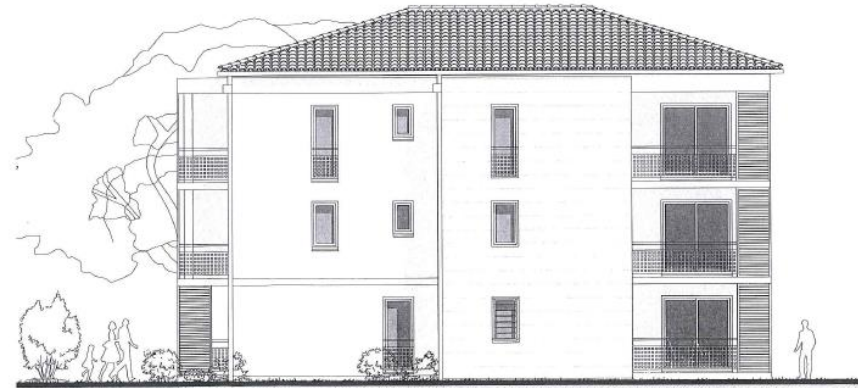


Façades



Façade Sud

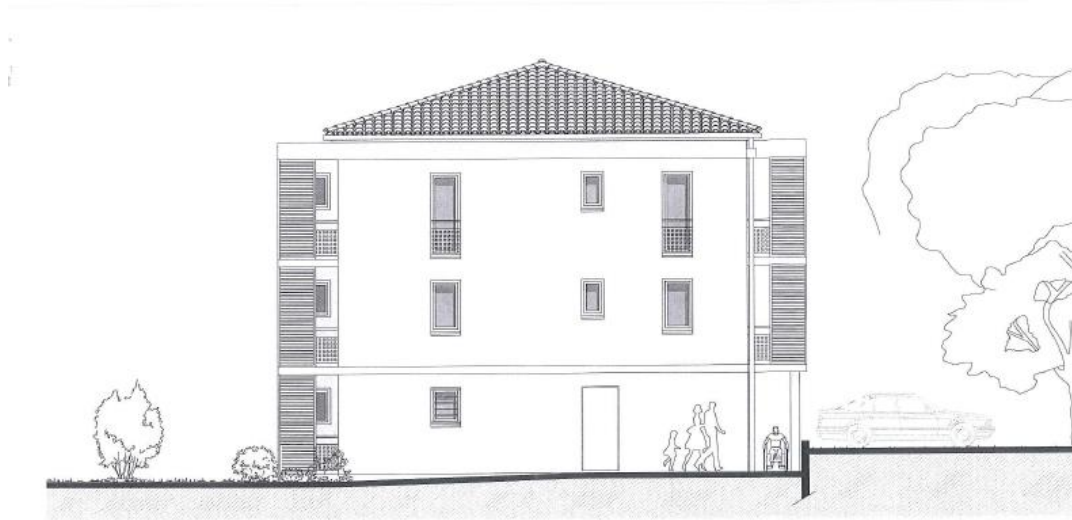
VILLE D'ANTIBES
05 JAN. 2016
DOCUMENT APPROUVE
A NOTRE ARCHITECTE



Façade Est

07/08/15-PC 06004 14 A0076M01/ DEP01/LK

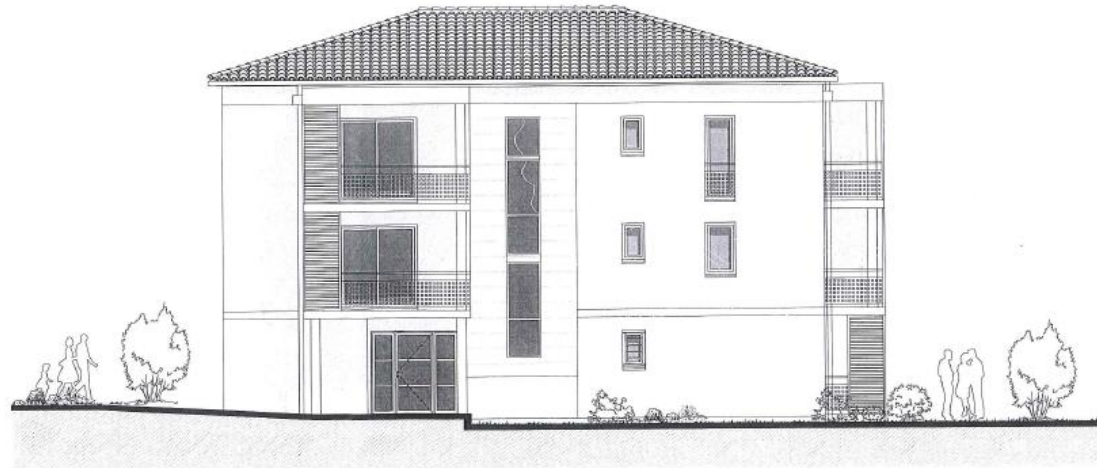
Façades



Pierre François MATTIO Architecte DPLG		COMMUNE D'ANTIBES
851 Corniche Michel Pacha 83500 le Seyne sur Mer Tel 04.94.94.12.94		NATURE D'OUVRAGE: SAGEMA Immeuble KALISTE - 070 1ère Avenue - 06800 ANTIBES
Permis de Construire Modificatif		Objet: Résidence Sociale "Le Villa des Pins" - Modification de loture
Date: Août 2015	PC 5 C	Adresse Projet: 20 Avenue du Grand Pin 06800 - ANTIBES
Ech: 1/100		Façades Nord et Ouest

Façade Nord

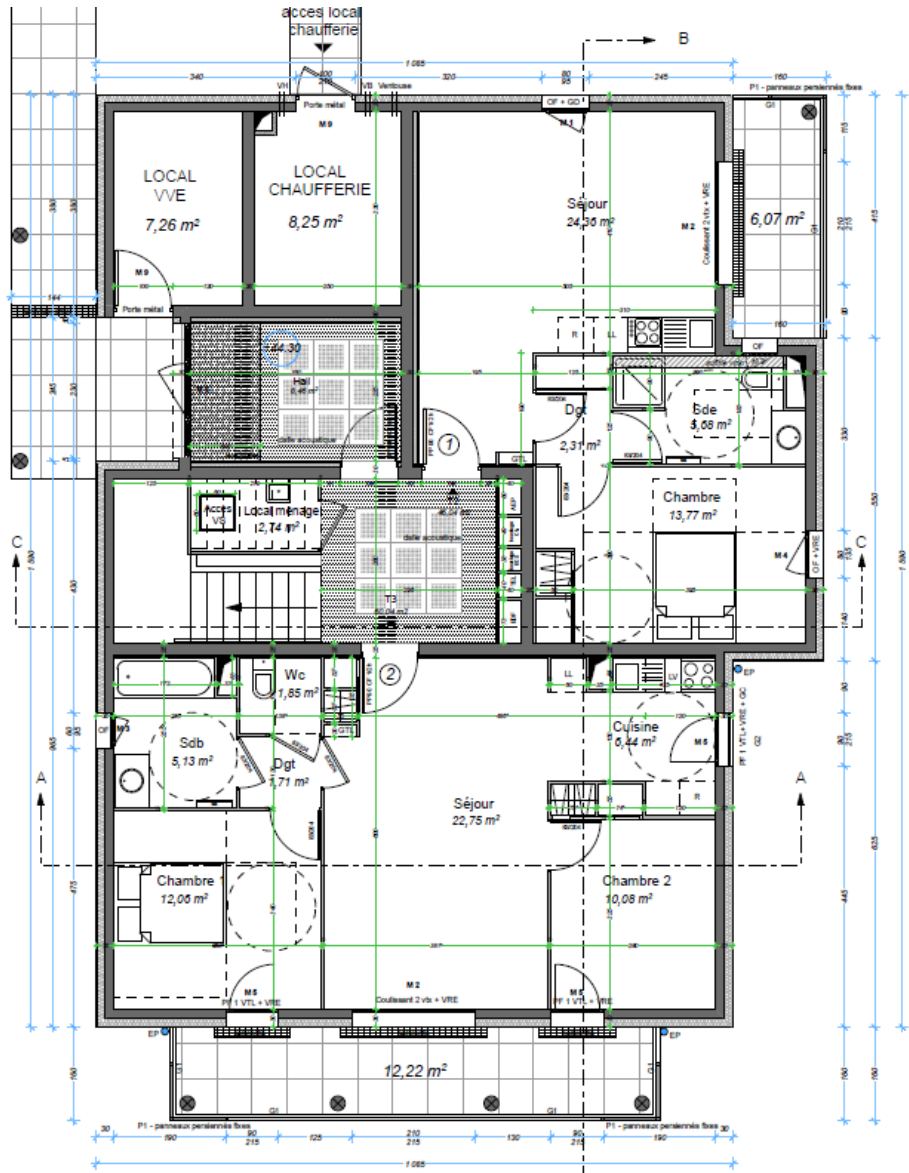
VILLE D'ANTIBES
05 JAN. 2016
DOCUMENT ANNEXE
A NOTRE ARRÊTÉ



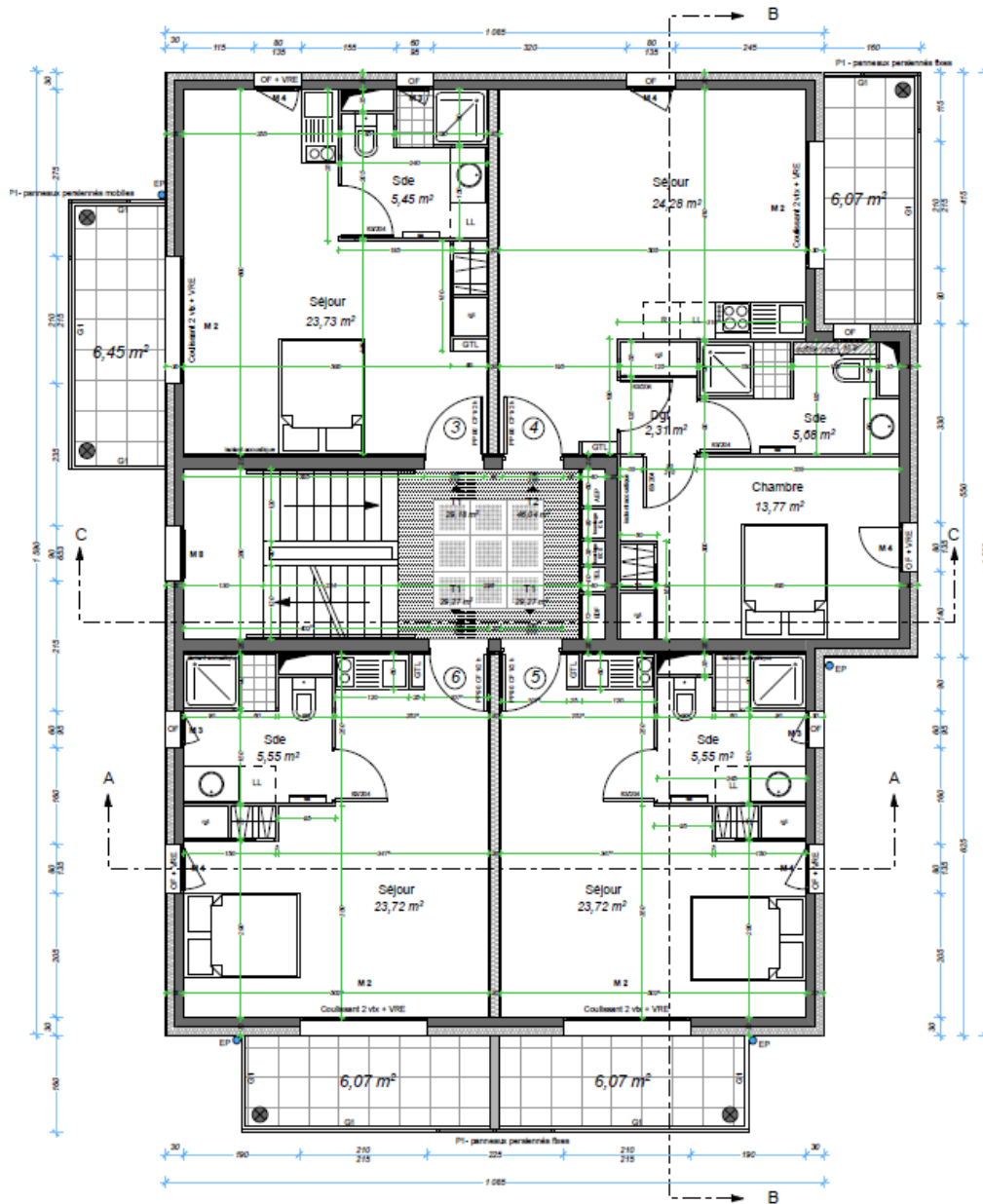
Façade Ouest

07/08/15-PC 06004 14 A0076M01/ DEPOT/K

Plan de niveaux RDC

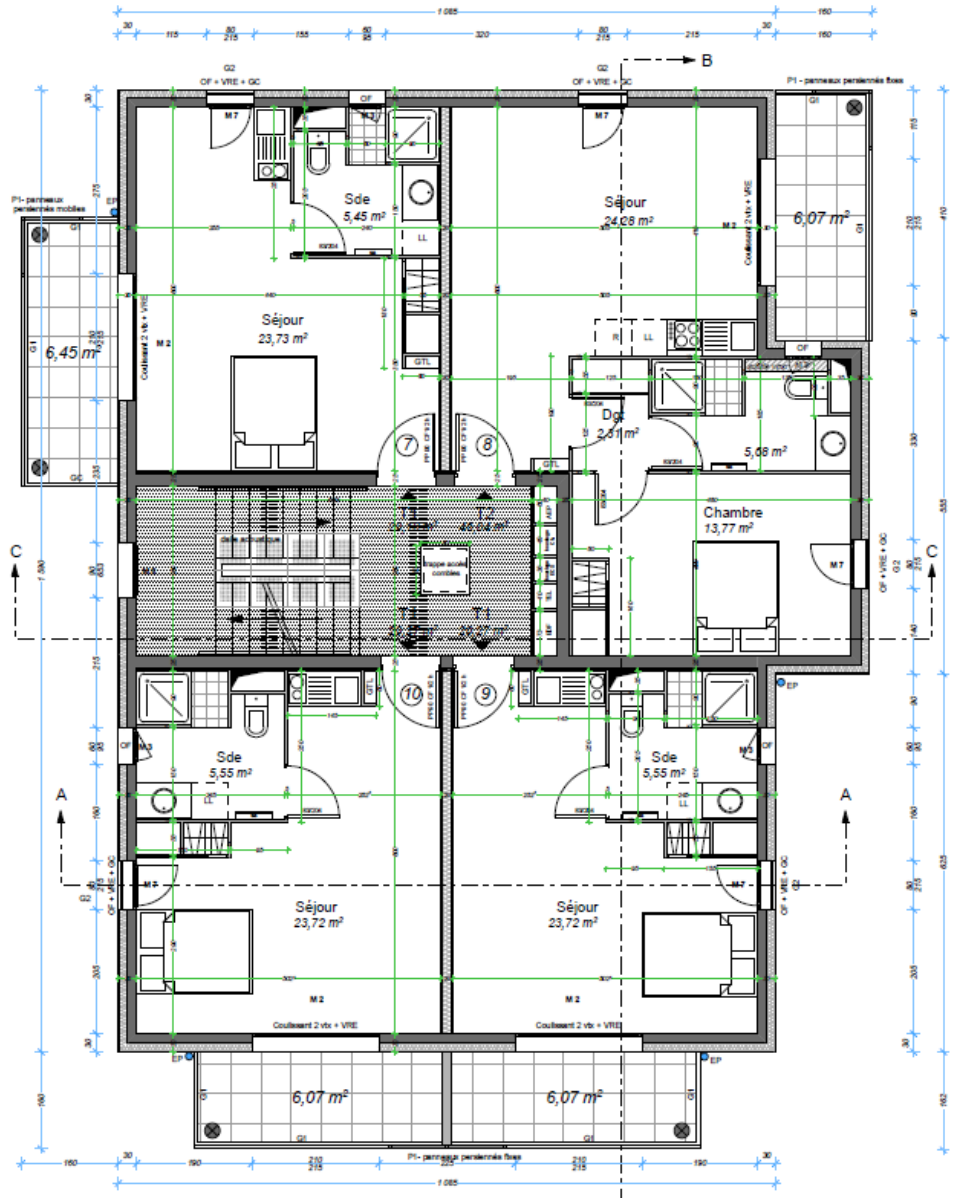


Plan de niveaux R+1



Plan de niveaux

R+2



Fiche d'identité

<p>Typologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 logements : 6 T1 3 T2 1 T3 	<p>Bbio Consommation d'énergie primaire (selon Effinergie)*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bbio= 31.5 < Bbiomax = 42 / Gain 25% • Cep=58<Cep max=59.5 kWhep /m².an • Tic=30.2 < tic max=32.2
<p>Surface</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surface habitable : 372 m² • SHON RT : 409 m² 	<p>Production locale d'électricité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non
<p>Climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Altitude: 25 m • Zone climatique :H3 	<p>Planning travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Début : juillet 2015 • Fin : janvier 2017
<p>Classement bruit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BR3 • Catégorie locaux CE2 	<p>Coûts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 781 000 € HT travaux avec VRD • Soit 1 962 € /m² SDP



Terrain
nu

Le Grand Pin – 10 logements collectifs – Réalisation – V3.1

Chronologie du chantier



Terrassement
Fondations



Terrassement
Fondations

Matériaux

Parois	R (m ² .K/ W)	U (W/m ² .K)	Prévu	Réalisé
Murs extérieurs RDC	2.78	0.36	<ul style="list-style-type: none"> • système duomur avec 8 cm de PSE th32 	<ul style="list-style-type: none"> • Béton 20 cm + ITE PSE 14 cm + enduit hydraulique=protection mécanique
Murs extérieurs étages	3.62	0.27	<ul style="list-style-type: none"> • 20 cm de béton + isolation extérieure par 9 cm bakélite Weber therm th22 	<ul style="list-style-type: none"> • Béton 20 cm + ITE PSE 14 cm + RPE
Plancher bas sur VS	4.1	0.24	<ul style="list-style-type: none"> • plancher 20 cm béton + isolation en sous face par 14 cm de laine de roche 	<ul style="list-style-type: none"> • Hourdis PSE thermique et acoustique + dalle
Plancher haut combles perdus	6.3	0.16	dalle béton de 20 cm + 24 cm ouate de cellulose	idem



Murs
extérieurs



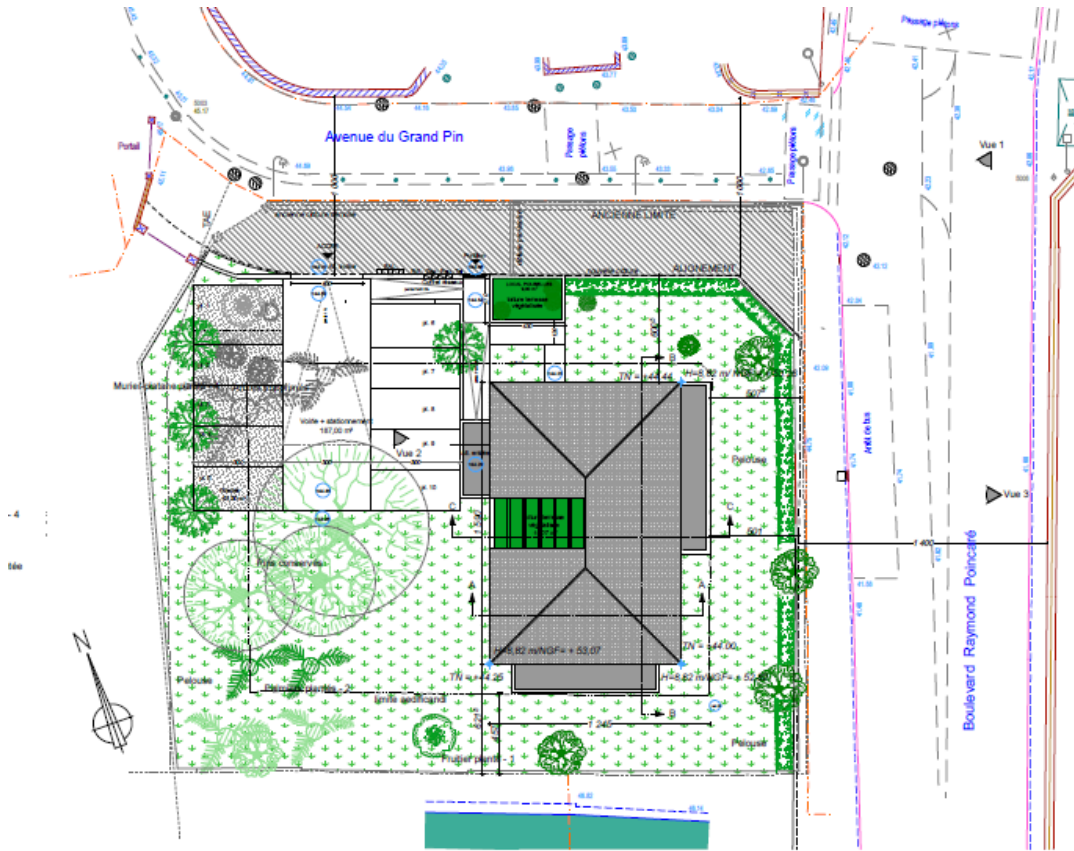
Doublage
ITE



Doublage
ITE

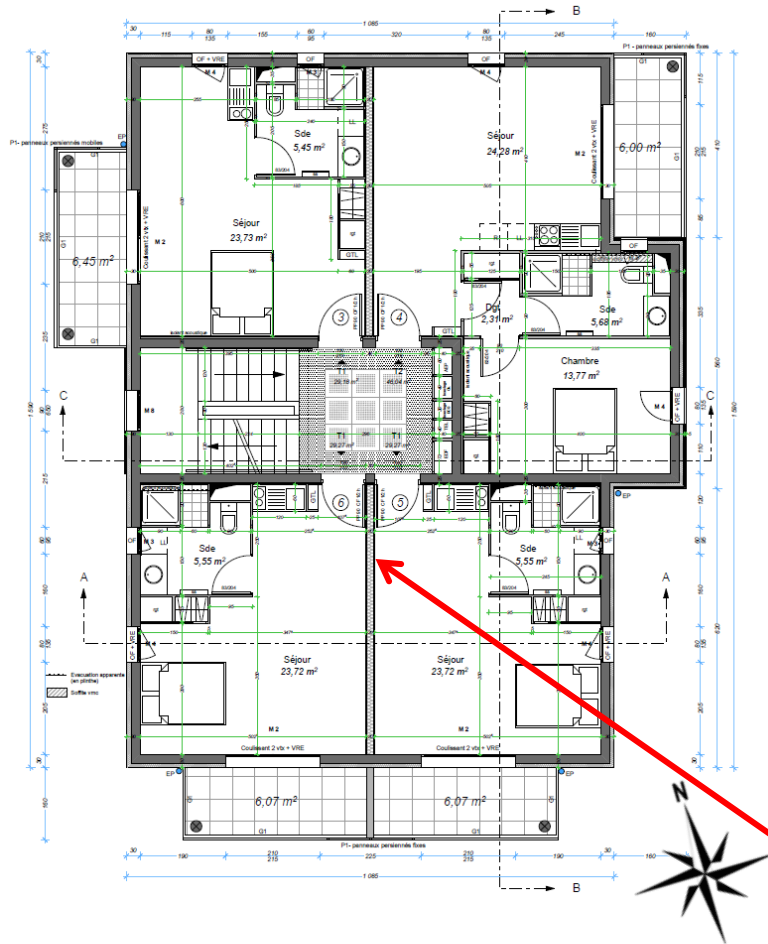


Doublage
ITE



Suppression de la toiture végétalisée prévue initialement sur le local poubelle et une partie de la toiture suite à la vente de l'emplacement réservé à la ville

Toiture végétalisée



Paroi
séparative
évolutive SAD

Menuiseries

Eco - matériaux

- Charpente en bois + tuiles
- Isolation des combles en ouate de cellulose





Mesure intermédiaire du 1 avril 2016

Q4_{Pa-surf} mesuré : 1,84 m³/(h.m²)

Q4_{Pa-surf} objectif : ≤ 1,00 m³/(h.m²)

La mesure Q4 est NON CONFORME

A horizontal sequence of four chevron-shaped arrows pointing to the right. The first, third, and fourth arrows are dark blue. The second arrow is green and contains the text 'Etanchéité à l'air'.

Etanchéité
à l'air



a1 - Autre infiltration en partie courante



Etanchéité
à l'air



Etanchéité
à l'air



Etanchéité
à l'air

Mesure finale du 30 janvier 2017

$Q_{4Pa-surf}$ mesuré : 0,46 $m^3/(h.m^2)$

$Q_{4Pa-surf}$ objectif \leq 1,00 $m^3/(h.m^2)$

CONFORME



Etanchéité
à l'air

Energie

Destination	Prevu	Réalisé
Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> • production de chaleur par chaudière gaz de ville collective à condensation (43 kW) • émission de chaleur par radiateurs basse température dans les pièces principales et les salles de bain 	émission de chaleur par radiateurs moyenne température dans les pièces principales et les salles de bain
Refroidissement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun système actif de refroidissement 	• idem
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • Ventilation collective simple flux hygroreglable de type A 	• idem
ECS	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'eau chaude sanitaire par la chaudière gaz collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'eau chaude sanitaire par la chaudière gaz collective
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise de la consommation énergétique liée à l'éclairage. • Éclairage naturel de toutes les pièces, y compris des salles de bain. 	<ul style="list-style-type: none"> • idem • LED dans commun • LED dans les appartements
Comptages	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage électrique individualisé par appartement • Comptage volumétrique de l'eau individualisé par appartement • Comptage d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude individualisé par appartement • Suivi des température en continu dans les appartements 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage électrique individualisé par appartement • Comptage volumétrique de l'eau individualisé par appartement • Comptage d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude individualisé par appartement • Suivi des température en continu dans les appartements
Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Eolien : Néant • Électricité Photovoltaïque: Néant 	<ul style="list-style-type: none"> • Eolien : Néant • Électricité Photovoltaïque: Néant

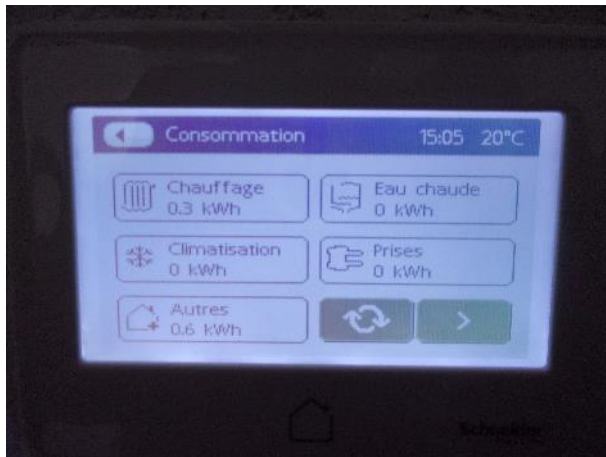
Chronologie du chantier

Eclairage des parties communes sur détecteur de présence
Eclairage LED



CVC,
élec

Chronologie du chantier



- Sous compteurs:
 - Chauffage
 - ECS
 - Eclairage
 - Prises de courant
- Horloge

CVC,
élec

Chronologie du chantier

Mise en place de dispositif pour économiser l'eau :

Les espaces verts n'ont pas de besoin en arrosage
(jardin méditerranéen)

Le bâtiment est équipé exclusivement de robinets,
pommes de douches et chasses d'eau
économiseurs d'eau

La pression d'eau de ville est limitée à 3 bars au
point d'usage

photos



eau

Confort et santé traversant



Ventilation des communs

Confort et santé

Brise soleil

Tous les balcons sont équipés brises soleil faisant également office de 'séchoir'

Brises soleil fixes en façades Sud et Est



Mobiles en façades Ouest



- Des peintures conformes à minima aux écolabels Européens avec des très faibles teneurs en COV
- Des panneaux en bois agglomérés conforme à la classification E1 qui correspond à des émissions de formaldéhyde très faibles
- Des produits conformes à l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils

PANTEX 900 EVOLUTION

Peinture mate aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse.

LES + PRODUIT

- Aspect mat poché.
- Bonne opacité.
- Séchage rapide.



*Informations sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Le mobilier



ECOLABEL FRANÇAIS



Règlement de certification NF 217
Journal Officiel du 21 mai 1998
Application mandatée au CTBA

et
le mobilier

Couvre le mobilier de bureau (sièges de travail, sièges visiteurs, bureaux – plateaux et piètements – caissons...) et le mobilier d'éducation (chaises, tables, armoires...).

LE MARCHÉ DU MOBILIER REPRÉSENTE des volumes d'activité très importants auxquels sont associés, à travers les étapes de fabrication, de distribution, d'utilisation et d'élimination des produits, des enjeux environnementaux tout aussi importants.

Aujourd'hui, les préoccupations des consommateurs et des clients quant au mobilier intègrent de plus en plus ces aspects environnementaux : origine des matériaux ? Substances utilisées ? Recyclabilité ? etc. La grande distribution et les administrations, à travers le développement d'achats éco-responsables, commencent d'ailleurs à prendre progressivement en compte ces aspects dans leurs cahiers des charges.

Face à la multiplication de ces attentes du marché, la marque NF Environnement, dont les critères ont été définis avec les industriels, les représentants des associations de consommateurs, de protection

de l'environnement, les pouvoirs publics... apporte une réponse claire et adaptée à vos clients.

Les critères retenus conduisent en effet à une démarche globale favorable à l'environnement en prenant en compte les différentes étapes du cycle de vie des produits (fabrication, utilisation, fin de vie) tout en garantissant un produit de qualité (aptitude à l'usage et durabilité).

La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.



APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

La qualité et la durabilité du mobilier
(solidité, durabilité, sécurité, conformité aux normes...)

La limitation des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie
(limitation de l'énergie de transformation liée aux matériaux, absence de métaux lourds dans les produits de finition, marquage pour faciliter le recyclage)

DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT

ECOLABEL FRANÇAIS

Pour obtenir la marque NF Environnement, le mobilier doit répondre aux critères écologiques et de performance suivants



ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Matières premières	Origine du bois utilisé	<ul style="list-style-type: none"> Le fabricant doit connaître l'origine du bois utilisé pour la fabrication du mobilier. Interdiction d'utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées.
Fabrication	Non-utilisation du CFC	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction d'utiliser du CFC lors de la fabrication des mousses entrant dans la composition du produit fini.
Fabrication (littion et/ou collage)	Élimination des déchets de fabrication non valorisés in situ	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets contenant plus de 5 % de matières organiques (liants, solvants,...) sont traités dans des installations autorisées (ICPE).
Fabrication (littion et/ou collage)	Produits de finition de la famille des peintures (pigments)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de substances à base de cadmium, plomb, chrome VI, mercure, ou arsenic, ou nécessitant l'utilisation de ces éléments.
Fabrication (littion et/ou collage) (limitation des émissions dans l'air)	Emissions de COV (Composés Organiques Volatils)	<ul style="list-style-type: none"> $R_{COV} < 4$ $R_{COV} = \frac{Q_v}{E_v}$ (quantité de solvant en kg) / (extrait sec déposé en kg) (Q_v = quantité dans le produit fini + quantité de solvant de dilution et de nettoyage - quantité recyclée ou captée et traitée)
Fabrication (limitation des émissions dans l'eau)	Limitation des rejets (métaux et autres polluants)	<ul style="list-style-type: none"> Pour les ateliers de traitement de surface des pièces métalliques : les rejets et aménagements devront être conformes à l'arrêté type d'exploitation (en cas d'existence de ce dernier, exigence de $(Zn + Cu + Ni + Al + Fe + Cr + Cd + Pb + Sn) < 15 \text{ mg/l}$ d'effluents bruts non décantés rejetés et seuils limites pour chaque élément).
Fabrication (limitation de la consommation d'énergie)	Limitation de l'énergie spécifique pour obtenir le mobilier considéré	<p>Energie de transformation des matières premières en produits transformés pour obtenir par exemple :</p> <p>Du mobilier de bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> sièges de travail : $\sum m \times CS \leq 750 \text{ MJoules}$ chaises : $\sum m \times CS \leq 0,7 \times H + 85 \text{ MJoules}$ <p>Du mobilier scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> sièges visiteurs : $\sum m \times CS \leq 500 \text{ MJoules}$ (H : hauteur de l'assise en cm) bureaux : $\sum m \times CS \leq 800 \text{ MJoules}$ (CS : selon le tableau mis à disposition) caissons : $\sum m \times CS \leq 500 \text{ MJoules}$ (m : masse du matériau utilisé)
Fabrication, utilisation et fin de vie (réduction des substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Réduction des émissions de formol et de MDI (Parreaux agglomérés)	<ul style="list-style-type: none"> Pour les panneaux agglomérés à base de bois défilé ou fragmenté par de l'uréformol : faire partie de la classe 1 pour les panneaux contenant du formol (norme européenne 312a de juillet 97). Pour les panneaux agglomérés par du pMDI (polyuréthane diphenylméthane-4,4-dicyanate) : absence de dégagement détectable de monomère MDI.
Fabrication et fin de vie	Système d'emballages	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de matériaux facilement recyclables et/ou issus de ressources renouvelables pour les emballages des produits finis et des fournitures.
Transport et stockage	Optimisation de l'encorement	<ul style="list-style-type: none"> Attester de la prise en compte de ce facteur (plans de chargement, conception des produits, propositions de consignes de l'emballage,...).
Utilisation et services à l'utilisateur	Pérennité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'acquérir, à l'unité, des produits durant toute la période effective de leur fabrication. Possibilité d'acquérir pendant 5 ans, à partir de l'arrêt de production de la gamme, les éléments fonctionnels d'origine ou les éléments remplissant des fonctions équivalentes.
Fin de vie	Séparabilité	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de séparer en fin de vie tout élément > 50 grammes.
Fin de vie	Marquage des pièces plastiques en vue de leur valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Pour tout élément > 50 g : marquage permanent des pièces plastiques. Pour les pièces plastiques < 50 grammes mais dont la masse totale (somme par nature et par produit) est supérieure à 10% de la masse du produit : marquage permanent sur une partie du produit.
Fin de vie	Information aux utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> Informations d'ordre général quant à l'élimination du mobilier dans des lieux propices à leur valorisation (déchetteries,...).

CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Aptitude à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux exigences de la marque de qualité produit du secteur concerné (marques NF Education, NF Mobilier,...) et, pour le mobilier scolaire, aux exigences de la marque NF Education.
Information des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> Information sur l'entretien du mobilier.

CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site www.marque-nf.com

© 2017 NF Environnement. Tous droits réservés. NF Environnement est une marque déposée de l'Association Française pour l'Écologie.



2- Notre processus environnemental



DPC
CRÉATEUR DE MOBILIER

Parc d'activités de St Porchaire - Zone de Riparfond
1, rue Pierre et Marie Curie - 79300 BRESSUIRE
Tél. 05.49.65.24.22 - Fax. 05.49.65.88.71
Email : info@dpc.fr

Ecologiques

Des produits bien pensés.

Les ossatures de tables et chaises sont fabriquées exclusivement à partir d'acier. 54% issu du recyclage de ferrailles.

Les plateaux des tables sont fabriqués à partir de bois provenant de l'économie forestière durable et du recyclage d'agglomérés à hauteur de 35%.

Les pièces disponibles pour la réparation du mobilier endommagé sont garanties 10 ans. Elles sont issues des filières de recyclage.



Ecologiques

Des achats responsables. Nos matières premières sont issues des filières dites « responsables » :

- Travail du bois : 96.00 % PEFC
- Travail du tube : 95.00 % PEFC
- Travail du bois, panneaux et plateaux : 95.00 % PEFC
- Tableaux : 100.00 % PEFC
- Travail du tube et tôle : 94.90% PEFC

**Taux moyen
de recyclabilité
96.18%**



Un contrôle de près. Nos approvisionnements font l'objet d'une surveillance particulière quant à la composition des substances utilisées (absence de métaux lourds dans les peintures en poudre et contribution de mobilier à la qualité de l'air intérieur des crèches).

Une rationalisation des trajets. Nos 6 sites de production représentent une surface totale de 30 000m² et sont situés à moins de 30 kms de la plate-forme logistique où sont regroupées nos marchandises. L'acheminement du matériel dans les établissements fait ainsi l'objet de camions complets. Nos transporteurs entrent dans une démarche Objectif CO₂.

Notre équipe itinérante est sensibilisée et formée à l'éco-conduite afin de réduire leurs émissions CO₂ lors de leurs déplacements.

L'approvisionnement des matières premières se fait à 90% sur le territoire français, le reste provient de l'union européenne.

Une fin de vie maîtrisée. Nos prix sont soumis à une taxe « éco contribution » permettant l'évacuation et le tri des mobiliers. Nous sommes adhérents VALDELIA, nous permettant ainsi d'être en conformité avec le décret du 6 janvier 2012.



Chantier terminé





Façade Sud

Chantier terminé



Façades Ouest et Nord

Chantier terminé



Façades Nord et Est

Chantier terminé



Chantier terminé



Chantier terminé



Des communs
largement éclairés

Chantier terminé



Chantier terminé

50 % des places de parking en matériau drainant



Chantier terminé

Conservation des arbres



Le grand Pin

sauf des grands pins abattus pour raison de sécurité ... mais plantation de 3 nouveaux pins en novembre



Chantier terminé

Installation prochaine d'une table pique nique



Intelligence de chantier

Charte chantier à faibles nuisances

La Villa des Pins

SACEMA
Antibes



Version V0

Intelligence de chantier

Protocole d'accord avec les voisins pour les accès d'Energie chantier

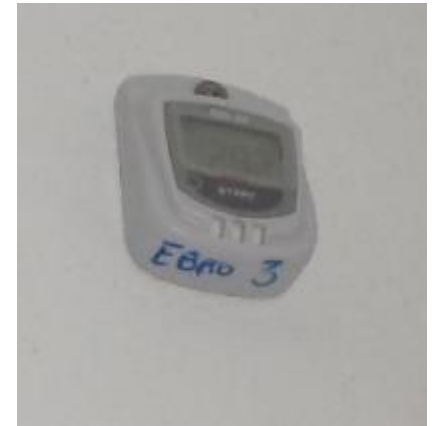
Aucune observations des voisins pendant le chantier

Consommation

eau	387 m3	1 m3/m ² SH
électricité	11 270 kWh	30,3 kWh/m ² Sh

A suivre en fonctionnement

- Mise en place de 3 enregistreurs de température
- Suivi des consommations d'énergie et d'eau
- Suivi des températures
- Analyse des ressentis par les utilisateurs



A suivre en fonctionnement

VILLA DES PINS
33 Avenue du Grand Pin
94660 Arcueil
Tel : 04.82.89.89.50
Fax : 04.83.87.82.80

Api
Provence

Fête des Voisins 2017

Chers résidents,

Le Vendredi 19 Mai 2017 est la journée nationale célébrant la Fête des Voisins. Aussi, pour cette occasion, API Provence vous propose de partager un moment de détente et de convivialité autour d'un buffet afin d'identifier et de faire connaissance avec vos voisins, mais aussi avec l'équipe d'API Provence dans un contexte autre que celui de votre accompagnement en tant que résident de notre structure.

L'idée est de nous rencontrer et de partager un repas improvisé. Pour cette raison, chacun est invité à apporter un plat que nous nous partagerons. Pourquoi pas un plat issu de votre culture ou bien une recette familiale à nous faire découvrir ?

Afin de prévoir au mieux l'organisation de cet évènement mais aussi pour ne pas nous retrouver avec les mêmes plats, nous vous invitons à compléter et consulter le tableau affiché dans le hall d'entrée.

Vous pouvez aussi bien amener des plats salés que sucrés, des boissons ou bien des friandises. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que présence d'alcool ne pourra être autorisée.

Le repas aura lieu le Vendredi 19 Mai 2017 à partir de 18h30, au sein même de la résidence, au cœur des espaces verts qui l'entoure. Nous nous chargerons d'amener des tables pour y disposer les mets qui composeront le buffet. Par contre nous comptons sur vous pour amener des chaises et tabourets.

Vous pouvez également amener une chaîne hi-fi afin d'assurer une musique d'ambiance.

Nous comptons sur votre présence !!!

API PROVENCE

Origine de la Fête des Voisins : Elle a été mise en place dans le but de lutter contre l'isolement et le vieillissement des personnes âgées. Autour d'un repas et d'un buffet improvisé, les voisins peuvent faire connaissance et partager un moment de convivialité. Il s'agit d'une invention française : elle a été créée en 1989 à Paris par l'adjoint au maire de 17^e arrondissement de Paris, M. Raffen.

VILLA DES PINS
33 Avenue du Grand Pin
94660 Arcueil
Tel : 04.82.89.89.50
Fax : 04.83.87.82.80

Api
Provence

Fête des Voisins 2017

Vendredi 19 Mai à partir de 18h30

NOM PRENOM	N° LOGT	PARTICIPERA OUI / NON	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COLLATION / MATERIEL APPORTES
CARTEA Carine	01			
TOUAIRES DE PINA VEGA Maria	02			
KEISS Niama	03			
HADDADI Hamed et Malika	04			
BENSALEM Adra	05	OUI	01	P
HASNI Nayla	06			
NYCOSIA Sandra	07			
SAGATO Patricia	08	OUI	3	Goûters
DIYHA Hela	09			
THORIN Tatiana	10	OUI	1	Salade composée Tarte aux légumes
PICARD Angélique	API PROVENCE	OUI	1 adulte	Verrière jetable (assiettes, couverts, verres, serviettes), sacs poubelles
BEN HENIA Habib	API PROVENCE	OUI	1 adulte	Tables et chaises
BOY Juliette	Scopaire API PROVENCE	OUI	1 adulte	

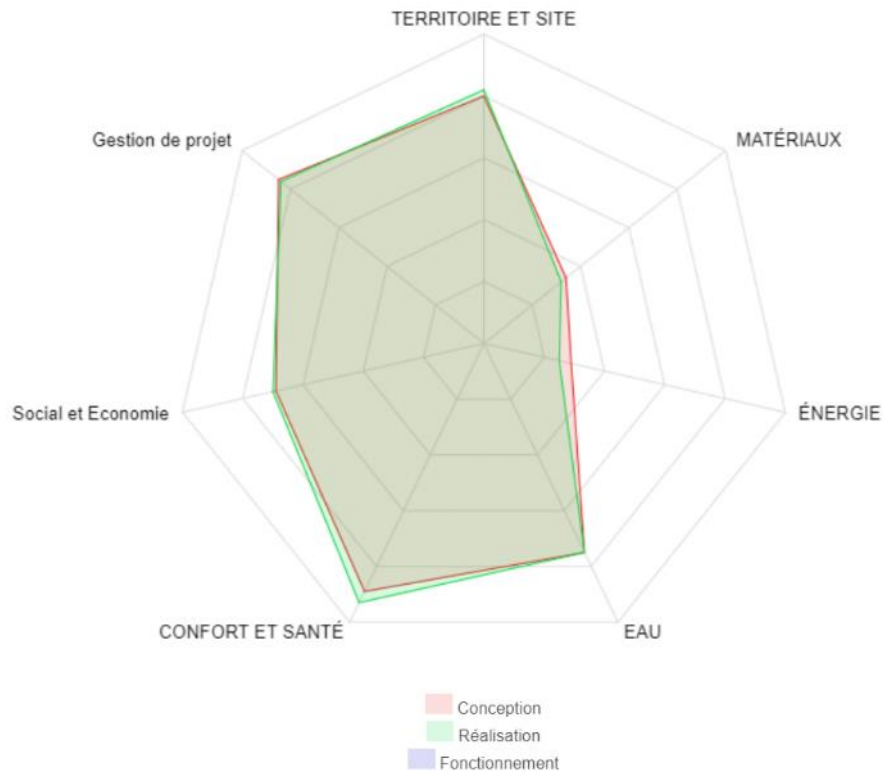
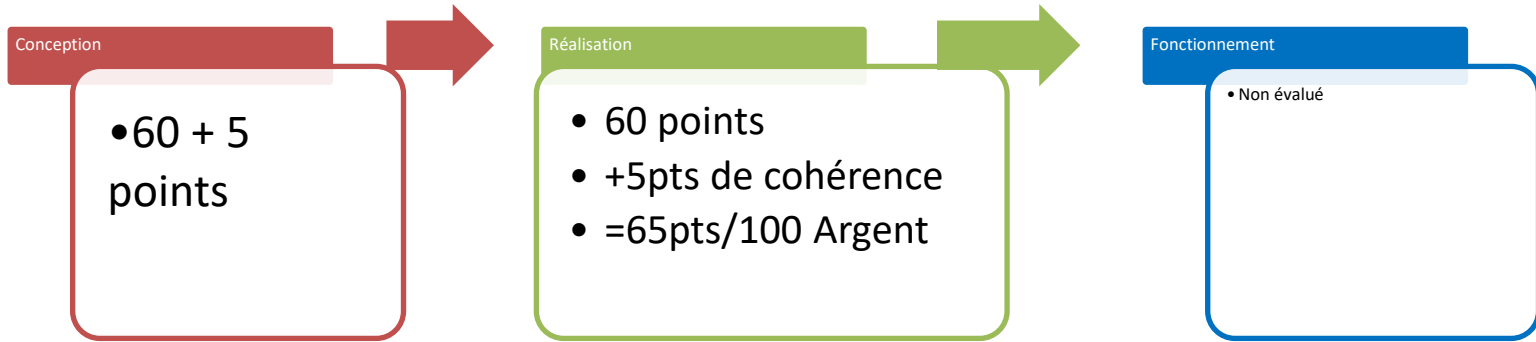
Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter au 06.82.89.80.54.

Angélique PICARD

Points forts et sensibles rencontrés

- Un maître d'ouvrage disponible et réactif pour aider
- Des entreprises défaillantes, difficulté de maintenir le chantier propre
- Des investissements complémentaires de la maîtrise d'ouvrage (éclairage LED, arbres à replanter, modifications VRD , gouttes d'eau balcons...)

Vue d'ensemble au regard de la Démarche BDM



Les acteurs du projet

A01 - MAÎTRE D'OUVRAGE	SACEMA
A01 - MAÎTRE D'OUVRAGE	QCS SERVICES
AMO ACOUSTIQUE	
B01 - MAÎTRE D'OEUVRE	PIERRE FRANÇOIS MATTIO
ARCHITECTE	
B02 - BET ENVIRONNEMENTAL	AB SUD INGENIERIE
B02 - BET MAÎTRISE D'OEUVRE	STRADA
B03 - BUREAU DE CONTÔLE	SOCOTEC
C01 - COORDINATEUR SPS	VERITAS

Les acteurs du projet

D01 - ENTREPRISES LOT 01 GOE-CHARPENTE-COUVERTURE-ÉTANCHÉITÉ-FAÇADE-VRD	CO-TRAITANT EXAGO	
D01 - ENTREPRISES LOT 01 GOE-CHARPENTE-COUVERTURE-ÉTANCHÉITÉ-FAÇADE-VRD	SIAREP	11 Rue Cotton Zi Nord 13200 ARLES
D01 - ENTREPRISES LOT 02 MEN INT-CLOISON-DOUBLAGE-FAUX-PLAFONDS-REVÊTEMENT SOL MUR-PEINTURE	SCREB	155 Route De Turin Groupe Bon Voyage Bât22 06300 NICE
D01 - ENTREPRISES LOT 03 MENUISERIES EXTÉRIEURES-OCCULTATIONS-SERRURERIE	METAFER	1935 Chemin De La Plus Haute Sine 06140 VENCE
D01 - ENTREPRISES LOT 04 CFO-CFA	MONTELEC	63 Rue Des Alisiers 06600 ANTIBES
D01 - ENTREPRISES LOT 05 PLOMBERIE-CVC-VENTILATION	SISTEM CONCEPT	460 Avenue De La Quiera Zi De L'argile Lot109 Voie D 06370 MOUANS SARTOUX